



ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PAULETOISE

Siège: Café CHARRET

30130 SAINT PAULET DE CAISSON

☎: 04.66.39.17.24

Affiliation 521674. Agrément Jeunesse et Sport 30-S-240/82 du 06/04/1981

Vide Grenier de l'ASSP

Madame, Monsieur,

Organisé par l'Association Sportive Saint Paulétoise le traditionnel marché aux puces est reprogrammé le :

DIMANCHE 13 MAI 2018

Règlement :

- Le marché aux puces, ou vide-grenier, est destiné aux non-professionnels. **La vente d'articles neufs, défectueux, de contrefaçons, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. La vente de muguet est également proscrite.**

- **Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée.** Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout contrevenant sera refusé pour un prochain marché.

- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

- Les emplacements seront attribués **à partir de 6 heures du matin, au fur et à mesure des arrivées, jusqu'à 8 heures. Le point d'accueil, « Pharmacie » ou « Fontaine du village », par lequel vous devez obligatoirement valider votre arrivée, vous sera envoyé par message quelques jours avant le vide grenier.** Pour une meilleure organisation, il sera attribué des emplacements de 5 et 10 mètres uniquement. **Les véhicules doivent être enlevés après avoir déballé.**

- Les personnes non inscrites avant la date limite d'inscription du Vendredi 11 Mai se verront attribuer un emplacement en fonction de la disponibilité.

- Il vous est impossible de réserver des places groupées par affinité et de choisir les emplacements.

- Seules les inscriptions avec le règlement, **par chèque**, et l'attestation dûment complétée seront prises en considération.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire à nos sincères salutations.

Le Président de l'ASSP